

Le christianisme est en grand péril ; il faut donc nécessairement venir en aide aux populations sans qu'elles s'en doutent ou même malgré elles. Cela se fera, si des hommes, respirant uniquement la gloire de Dieu, se réunissent en une Société dont le but unique serait de promouvoir la vie chrétienne et d'aider au salut du prochain, par tous les moyens et tous les genres de services apostoliques. À condition toutefois que les membres de cette Société, unis seulement entre eux par un lien dans le Christ, n'aient aucun signe extérieur de leur association, ni forme déterminée de costume, ni maisons, ni chapelles, ni terrains ou autres possessions de quelque genre que ce soit ; mais qu'ils vivent isolément comme on croit que vécut, au temps de l'Église naissante, les premiers prédicateurs de l'Évangile, ou comme aujourd'hui vivent parmi les hérétiques les membres des diverses familles religieuses d'hommes qui sont envoyés pour travailler à leur conversion.

Seuls pourront être admis dans la Société ceux qui, appelés à elle par le Christ, et libres de tout lien susceptible de les écarter de la voie des conseils, désireront vivement, après avoir émis devant Dieu les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, être régis par les lois de cette société, pour leur plus grand progrès dans la perfection ; et seront fermement décidés à se consacrer tout entier, chacun suivant son état et les moyens que Dieu lui aura donnés, non seulement à leur propre salut, mais encore à procurer celui du prochain ainsi que la gloire de Dieu.

Première rédaction du plan de la Société d'hommes, 18 août 1790, documents constitutifs des sociétés 1790–1822, imprimerie G. Durassé, Malakoff, 1935, p 41– 42.

Pierre de Clorivière reçoit dans son oraison du 19 juillet 1790, une inspiration. Celle-ci vient préciser son projet d'aller au Maryland pour y rétablir la Compagnie de Jésus. D'une part, il entend cette question : « Pourquoi en France ; pourquoi pas dans tout l'univers ? ». D'autre part, il perçoit qu'il devrait instituer un nouveau genre de vie dont il esquissera le plan quelques semaines plus tard.

Premier jalon : une intuition.

Il s'agit, pour lui, de fonder une société religieuse qui serait adaptée à l'époque qui interdit les ordres et congrégations religieuses. Une telle association paraît nécessaire, mais doit rester secrète, sans « aucun signe extérieur ».

Le but assigné est apostolique : « aider et promouvoir la réalité chrétienne et le salut du prochain ». Les membres s'adonneront à toutes les activités humaines possibles, en vue de leur salut, de celui des autres et « de la gloire de Dieu ». Les membres seront des religieux s'adonnant aux tâches « les plus difficiles et les plus humbles, telles que la prédication, l'enseignement des jeunes et des adultes ignorants, le service des malades et des prisonniers ».

Ces religieux s'engageront par vœux : « Seuls pourront être admis ceux qui désireront vivement après avoir émis devant Dieu les vœux [...] être régis par les lois de ces sociétés [...] et seront fermement décidés à se consacrer tout entier [...].

Cette association est très proche de la Compagnie de Jésus dont elle aurait quasi le même nom : « Institut de la société de Jésus ». Clorivière l'envisage comme un rejeton de celle-ci : elle tiendrait sa place dans les circonstances difficiles du présent. La grande

différence avec la Compagnie et que cette forme d'association n'impliquerait plus de vie commune.

Une seconde différence serait que cet institut accueillerait des laïcs. Il serait un peu à l'image de l'ex-Compagnie de Jésus qui comptait des prêtres et des frères coadjuteurs. Elle aurait à sa tête un supérieur général résidant à Rome.

Une dernière note, qui n'a rien d'original puisque beaucoup de fondateurs s'y réfèrent, et que les membres s'inspireraient de l'Église naissante et « n'auraient qu'un seul cœur et qu'une seule âme ».

Deuxième jalon : un projet.

Avant de lancer son association, Clorivière s'adresse à une série de personnes, treize prêtres bretons dont seulement trois anciens jésuites. Il voulait donc un groupe sacerdotal, même s'il accueillera lors de la fondation, quelques laïcs intéressés par le projet. Ces prêtres ne resteraient pas diocésains puisqu'il est envisagé qu'ils puissent être envoyés dans le monde entier.

Clorivière évoque son projet avec Engerran qui est son accompagnateur spirituel. Celui-ci l'encourage, ce qui le pousse à présenter son projet à son évêque et avec le désir de le soumettre ensuite au pape. Le nonce apostolique conseille de son côté, de solliciter l'approbation de plusieurs évêques en France avant de s'adresser à Rome.

L'ex-jésuite entame alors une phase de recrutement. Il essuie le refus d'anciens confrères qui estiment que la Compagnie sera bientôt rétablie et que le projet est hasardeux : il y aurait concurrence entre les membres de la nouvelle fondation et ceux de la Compagnie.

À Paris, Clorivière trouve aussi candidats dont un laïc anonyme, mais membre d'une Cour souveraine. Un autre laïc, Luigi Virginio, s'était brièvement intéressé au groupe. Il était venu d'Italie pour fonder en France une association, les « Amitiés chrétiennes » de Bruno Lanteri (dont la maison française a accueilli nos assemblées générales de Fontenay-aux-Roses en 2014).

Troisième jalon : la fondation.

Le 2 février 1791, Clorivière se rend avec les autres recrues à Montmartre pour s'engager dans une association par des actes personnels d'entrée en formation.

L'Acte¹ indique la visée apostolique : la gloire de Dieu, la recherche de sainteté personnelle et du prochain et l'esprit ignatien. Un lien institutionnel volontaire est affirmé. Ce lien est d'autant plus fort qu'il ne pourra pas être soutenu par des formes extérieures. Le radicalisme évangélique est souligné dans une formule originale, « faire reflourir de plus en plus la dignité du chrétien et du sacerdoce [...] jointe avec la pauvreté et l'humilité religieuse ». La référence à « la dignité du chrétien » souligne que l'engagement religieux pris s'enracine dans le baptême. La présentation de la nouvelle forme de vie évangélique est bien

¹ L'Acte est repris dans Documents constitutifs n° 1, op.cit. p 30 et dans « A la source de notre charisme. Pierre de Clorivière. Textes choisis, FCU 2014, pp 30-33

ignatienne et renvoie aux Exercices spirituels (les deux étendards et les trois modes d'humilité).

La consécration est personnelle : chacun la fait en son nom propre, même si c'est Clorivière qui en lit la formule d'association au nom du groupe. La consécration reprenait celle que les membres de la Compagnie faisaient lors de leurs engagements.

Clorivière adressa alors une homélie qui rappelait l'esprit ignatien de la fondation, évoquée par ailleurs dans l'Acte.

Le lendemain de cet engagement, Clorivière fut élu supérieur général de la nouvelle Société par les membres. L'espérance de tous était que l'association soit reconnue par le pape, ce que Clorivière ne connaîtra jamais malgré ses diverses interventions et celles de proches.

Pour un approfondissement personnel

- Repérons les caractéristiques de nos instituts et Société dans l'intuition, le projet et l'engagement fondateur de Pierre de Clorivière et de ses premiers compagnons.
- Comment ces caractéristiques rejoignent-elles notre recherche personnelle ?
- À quel(s) pas ce bref parcours sur les débuts de notre institut (SVE) nous appelle-t-il ?
- À partir de son intuition, Pierre de Clorivière a progressé d'étape en étape. En est-il de même pour nous ?

Michel Van Herck, PCJ.